



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Importance du volontariat international

Question écrite n° 16342

Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'importance du volontariat à l'international. Dans son rapport remis en juillet 2019 au Premier ministre et au ministre de l'Europe et des affaires étrangères, « Ouvrir nos territoires à la priorité africaine de la France, du citoyen au Chef de l'État », M. le député a salué l'action de France Volontaires, véritable plate-forme du volontariat international d'échange et de solidarité, dont la mission consiste à promouvoir le volontariat de solidarité et les échanges entre la France et les pays de la zone de l'aide publique au développement. Cet opérateur de son ministère a la particularité de réunir dans cette mission d'État, les collectivités territoriales et la société civile, dans une démarche partenariale qui lui permet d'agir au plus près des besoins des acteurs, ici et là-bas, en direction des jeunes mais aussi d'autres publics plus seniors. Reconnu par la loi sur le développement solidaire du 4 août 2021 comme un outil à part entière de l'aide publique au développement, le volontariat international permet de développer des projets coconstruits et assurant le principe de réciprocité, c'est-à-dire en permettant à des Français d'expérimenter un projet à l'international et en accueillant également en France de jeunes volontaires venant des pays avec lesquels des actions sont coconstruites. Plus particulièrement, dans le cadre de la coopération bilatérale en Afrique, le volontariat est un puissant levier d'action qu'il convient de renforcer comme certaines personnalités ont pu l'évoquer lors des assises de la diplomatie parlementaire et de la coopération décentralisée tenues sous la présidence du ministre le 11 mars 2024. Il lui demande ainsi de bien vouloir lui indiquer s'il considère comme opportun de : renforcer la place du volontariat international d'échange et de solidarité dans les cadres de dialogue bilatéral entre la France et les pays d'Afrique ; de mobiliser davantage le volontariat dans les projets mis en œuvre par la France et par ses opérateurs ; de pérenniser les programmes lancés (Préservation des forêts du Bassin du Congo, Grande Muraille Verte, développement des écosystèmes de volontariat en Afrique...) et étudier l'opportunité d'en développer de nouveaux ; de renforcer la visibilité du volontariat et des parcours d'engagement des volontaires, notamment auprès du grand public. Enfin, il lui demande de bien vouloir lui faire un point d'étape sur la demande formulée lors du Conseil présidentiel du développement du 5 mai 2023 par le Président de la République de déployer à échéance 2027, 3 000 jeunes volontaires et experts pour incarner une action internationale de la France concrète, solidaire et partenariale.

Texte de la réponse

Le volontariat international d'échange et de solidarité (VIES) recouvre plusieurs dispositifs, suivis ou soutenus par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), permettant à chacun d'être volontaire selon son profil : projets de chantiers de jeunes (JSI-VVSI), service civique international, volontariat de solidarité internationale (VSI) et volontariat d'échange et de compétence (VEC). Les missions des volontaires sous ces dispositifs concourent à l'atteinte des Objectifs de développement durable et sont, tel qu'inscrit dans la loi du 4 août 2021, un « levier transversal d'action de la politique de développement solidaire ». Devant l'intérêt certain de la jeunesse pour l'engagement solidaire à l'international, le MEAE, l'opérateur France Volontaires et l'écosystème du volontariat sont pleinement mobilisés pour renforcer, notamment en Afrique, la place du VIES dans nos coopérations bilatérales, de société civile à société civile tout comme de collectivités à collectivités.

Hormis les enjeux géopolitiques et sécuritaires dans certaines régions d'Afrique ou du Moyen-Orient qui ont, ces derniers mois, fermé certaines destinations aux mobilités solidaires, les coopérations avec nos partenaires, notamment africains, en matière de mobilités solidaires demeurent riches et fructueuses. L'évolution du cadre réglementaire du VSI au cours de l'année 2022, qui a ouvert le dispositif à la réciprocité, est venue renforcer la dynamique des mobilités croisées déjà expérimentées avec le service civique. Depuis les premiers accueils en avril 2023, plus de 80 missions de VSI en France ont été créées et plus de 140 sont prévues par les associations pour 2024. Cette réciprocité du volontariat, pour l'engagement individuel - avec le service civique et le VSI - comme collectif - avec les chantiers de jeunes - est activement promue par le MEAE en ce qu'elle contribue au rééquilibrage de notre politique partenariale dans le cadre de l'agenda transformationnel. Les mobilités solidaires à l'international et le développement du secteur sont, en partie, adossés à des programmes thématiques de volontariats financés majoritairement par le MEAE et mis en œuvre par France Volontaires. Ces programmes, parmi lesquels « Volontaires pour la Grande Muraille Verte (V-GMV) », « Volontaires pour la préservation des forêts du bassin du Congo (V-Forêts) » ou encore « Développement des écosystèmes nationaux de Volontariats en Afrique (DENVA) » s'inscrivent dans les priorités stratégiques de la France en matière de développement (CPD, CICID) et de coopération inscrites dans le « Document d'orientation stratégique (DOS) pour la société civile et l'engagement citoyen ». Elles s'alignent aussi à l'objectif présidentiel de mobiliser 3 000 jeunes volontaires et experts à l'horizon 2027 pour lequel le dispositif phare du MEAE, le VSI, sera mobilisé pour plus de 2 600 missions. Le secteur du VIES a été fortement impacté par la crise sanitaire à partir de 2020 et a connu un net recul dans ses effectifs (exemple sur les VSI : au nombre de 1 963 dans le monde en 2019, ils n'étaient plus que 1 438 en 2021). Toutefois, depuis 2022, le secteur connaît un rebond, et près de 1 700 volontaires de solidarité internationale ont été mobilisés dans nos pays partenaires en 2023. L'intérêt pour le secteur est manifeste et plusieurs axes de développement peuvent être considérés pour atteindre l'objectif présidentiel. Parmi eux, le lancement de programmes de volontariats, fléchés principalement sur le développement du VSI (en fonction des crédits disponibles), la mobilisation d'autres guichets de financements du MEAE et de l'Agence française de développement (AFD), comme la participation à la dynamique de croissance par les opérateurs de l'État, sont privilégiés. Par ailleurs, le MEAE veillera à augmenter le nombre des associations agréées dans les prochaines années - tout en le maintenant à un niveau compatible avec notre exigence de qualité des missions et de l'accompagnement par les associations - et ce afin de développer le nombre d'opportunités de missions. Il s'attachera aussi à sensibiliser les acteurs de la solidarité internationale pour expliquer le bénéfice de la mobilisation du VSI sur leurs projets.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16342

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2024](#), page 2017

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2024](#), page 4530